

*Snes, Enclos des Lys, bat B  
585 rue de l'Aiguelongue, 34090, Montpellier*

**OBJET** : Nouveaux périmètres de l'Éducation Prioritaire en collège.

Chèr(e) collègue,

**Comme vous le savez, dans le cadre d'un « chantier National » décidé par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'ensemble des dispositifs relevant de l'éducation prioritaire fait actuellement l'objet de (pseudo ?) discussions et surtout de propositions académiques que nous nous devons d'analyser en profondeur pour en bien mesurer les conséquences.**

Pour ce qui est de notre académie, un Groupe de Travail s'est tenu au Rectorat de Montpellier le mercredi 12 novembre dernier. Le SNES-FSU y était présent bien entendu !

Madame le Recteur nous a fait part de la « vision Ministérielle » de la chose, des aboutissants et des principes généraux qui doivent guider les « choix académiques ». Elle a ensuite explicité les « attendus ministériels » et a décliné les choix (critères ?) qui avaient été les siens pour modifier en conséquence la carte des Réseaux d'Éducation Prioritaires de l'Académie de Montpellier (Contingent, devenir des diverses appellations actuelles, critères d'entrées et de sorties, modification des appellations par établissement, traitement des personnels concernés...).

Suite à ce G.T, un document de travail nous a été donné ce jour-là qui propose (annonce ?) les futurs Réseaux de l'Éducation Prioritaire pour notre académie tels qu'uniquement réfléchis à ce jour par le Rectorat.

**Au SNES-FSU, nous ne concevons pas que de telles décisions puissent être prises sans que les personnels concernés, ceux qui connaissent le mieux les « publics-élèves », ceux qui vivent les difficultés au quotidien, ceux qui maîtrisent concrètement les situations n'y aient été associés.**

**D'autant que sept établissements de notre académie seraient « sortants » des réseaux prioritaires si les choses en restaient là !**

**Pour nous, SNES-FSU, penser ensemble l'Éducation Prioritaire, c'est en particulier refuser que soient sortis de son périmètre des établissements qui y figurent aujourd'hui et pour lesquels un tel « classement » contribue à l'évidence à une exigence de démocratisation et à un non-renoncement du rôle d'ascenseur social de l'École.**

C'est pourquoi, la section académique du SNES-Montpellier, souhaite que l'ensemble des syndiqués concernés puissent échanger, apporter, donner leurs avis (y compris dans la différence des situations) afin que nous puissions faire poids pour que soient entendues nos exigences en matière d'Éducation Prioritaire.

Nous vous invitons à venir nombreux vendredi 28 novembre à la FSU de Montpellier (c.f convocation en P.J + Modalités pour absence syndicale de droit) afin de construire ensemble des propositions communes et concrètes autour des problématiques liées à l'Éducation Prioritaire et à son devenir.

Bien cordialement

Thierry JOUVE  
Co-secrétaire académique du SNES-Montpellier

**P.S** : (facultatif): Nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre présence au 04 67 54 10 70